BTP CFA GRAND EST
Association régionale des CFA du BTP du Grand Est

HABILITATION ÉLECTRIQUE B1V/B2V/BR/BC/B2V Essai

FORMATION INITIALE

btpcfa-grandest.fr

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Prévention :
Articles L4111-1 à L4154-4
du Code du Travail
Risque électrique :
Articles R4544-1 à R4544-11
du Code du Travail
Opérations électriques :
Norme NF C18-510

OBJECTIF

À l'issue de la formation, le stagiaire devra être capable de :
- connaître les dangers de l'électricité
- analyser le risque électrique
- intégrer la prévention dans l'organisation du travail
- mettre en oeuvre les mesures de prévention et les instructions de l'employeur
- connaître la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique

PROGRAMME

MODULE « TRONC COMMUN N° 2 »

• **Enoncer** les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).
• **Donner** les noms et les limites des différents domaines de tension.
- Reconnaître l'appartenance des matériels à leur domaine de tension.
• **Citer** les zones d'environnement et donner leurs limites.
- Identifier les limites et les zones d'environnement.
• **Décrire** le principe d'une habilitation.
• **Donner** la définition des symboles d'habilitation.
- Lire et exploiter le contenu d'un titre d'habilitation.
• **Préciser** les rôles de chacun.
- Différencier les symboles d'habilitation pour l'opération à réaliser.
• **Donner** les principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique.
- Analyser une situation vis-à-vis du risque électrique et prévoir les mesures de protection adaptées.
• **Décrire** les séquences de la mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors tension, mise hors de portée) et préciser le déroulement des opérations de Vérification d'Absence de Tension (VAT).
• **Citer** les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).
- Identifier, vérifier et utiliser les équipements de protection et être vigilant face aux autres risques.
• **Citer** les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
- Identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés.
• **Enoncer** les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.
- Assurer la surveillance électrique de l'opération.
• **Décrire** la conduite à tenir en cas d'accident corporel.
• **Décrire** la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique.
- Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique.

MODULE « B1/B1V - EXÉCUTANT HORS TENSION EN BASSE TENSION »

• **Citer** les différents travaux hors tension avec ou sans environnement électrique.
• **Préciser** le rôle du Chargé de consignation et du Chargé d'exploitation électrique.
- Respecter les instructions données par le Chargé de travaux.
- Rendre compte de son activité.
• **Identifier** les différents niveaux d'habilitation et leurs limites susceptibles d'être rencontréesdans le cadre des travaux hors tension avec ou sans présence de pièces nues sous tension (symboles, rôles de chacun…).
• **Enoncer** les prescriptions d'exécution des travaux.
- Organiser, délimiter et signaler la zone de travail (pour B2 et B2V).
- Eliminer un risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcé BT -zone 4 - (mise en place de nappe isolante…) (pour B1V et B2V).
- Respecter la zone de travail.
• **Enoncer** les fonctions des matériels électriques BT et TBT.
• **Nommer** les documents applicables dans le cadre des travaux hors tension (attestation de consignation, avis de fin de travail ainsi que les autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité…).
- Vérifier et compléter l'attestation de première étape de consignation.
• **Enoncer** les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux travaux.
- Identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropriés.
- Identifier les ouvrages ou les installations et les zones d'environnement objet des travaux (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés…).
• **Lister** les mesures de prévention à observer lors d'un travail.
- Respecter et faire respecter les règles et les instructions de sécurité.
- Effectuer des travaux hors tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension.
- Effectuer la deuxième étape de consignation.
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

BTP CFA Grand Est • ZAC du Breuil • 1 rue Nicolas Pierson
54701 Pont-à-Mousson cedex • SIRET : 783 347 024 00102 • CODE APE : 8532Z
Organisme de formation dont la déclaration d'activité est enregistré sous le numéro 41 54 00420 54 auprès du Préfet de Région Lorraine
Retrouvez toutes nos formations sur www.btpcfa-grandest.fr

HABILITATION ÉLECTRIQUE B1V/B2V/BR/BC/B2V Essai

FORMATION INITIALE

PROGRAMME suite

MODULE « B2/B2V/B2V ESSAI - CHARGÉ DE TRAVAUX HORS TENSION EN BT »

• **Préciser** le rôle du Chargé de consignation et du Chargé d'exploitation électrique.
- Identifier le Chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires.
• **Nommer** les documents applicables dans le cadre des travaux hors tension (attestation de consignation, avis de fin de travail ainsi que les autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité…).
- Rédiger les documents applicables dans le cadre des travaux (pour les Chargés de travaux).
• **Enoncer** les instructions de sécurité spécifiques aux essais (pour B2V Essai).
- Respecter et faire respecter les instructions de sécurité.
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant aux essais.

MODULE « BR - INTERVENTIONS BT GÉNÉRALES »

• **Citer** les différentes interventions BT générales et les interventions BT élémentaires et les limites respectives de leur domaine.
• **Enoncer** les fonctions des matériels électriques BT et TBT.
• **Nommer** les informations et documents à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique.
- Identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires.
- Respecter les consignes données par le chargé d'exploitation électrique.
- Rendre compte de son activité.
• **Enoncer** les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux interventions BT.
- Identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropriés.
• **Nommer** les documents applicables dans le cadre des interventions BT (autorisation d'accès, instruction de sécurité...).
- Rédiger les documents applicables dans le cadre des interventions BT.
• **Lister** les mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT.
- Organiser, délimiter et signaler la zone des interventions BT.
- Éliminer un risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcé BT (mise en place de nappe isolante...).
- Respecter et faire respecter les procédures d'intervention BT pour une réalisation en sécurité.
• **Décrire** les opérations de consignation et les documents associés.
- Réaliser les opérations de consignation
- Identifier les zones d'environnement dans lesquelles il peut intervenir (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés...)
- Effectuer une opération de dépannage.
- Effectuer une opération de mesurage et essai.
- Réaliser les opérations de connexion et de déconnexion en présence ou non de tension.
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

MODULE « BC - CONSIGNATIONS EN BT »

• **Enoncer** les fonctions des matériels électriques BT et TBT.
• **Nommer** les informations et documents à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique et au chargé de travaux.
- Rédiger les documents pouvant être utilisés lors d'une consignation (attestation de consignation en une étape, attestation de consignation en deux étapes).
- Identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires.
- Identifier le chargé de travaux et échanger les informations nécessaires.
• **Décrire** les opérations de consignation.
- Réaliser la consignation en une étape et la consignation en deux étapes sur différents types de matériels.
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

BTP CFA Grand Est • ZAC du Breuil • 1 rue Nicolas Pierson
54701 Pont-à-Mousson cedex • SIRET : 783 347 024 00102 • CODE APE : 8532Z
Organisme de formation dont la déclaration d'activité est enregistré sous le numéro 41 54 00420 54 auprès du Préfet de Région Lorraine
Retrouvez toutes nos formations sur www.btpcfa-grandest.fr

HABILITATION ÉLECTRIQUE B1V/B2V/BR/BC/B2V Essai

FORMATION INITIALE

PROGRAMME suite

ÉVALUATION THÉORIQUE ET PRATIQUE

- Questionnaire avec questions fondamentales définies par la norme
- Exercice pratique avec critères d'acceptation définis par la norme

Cette évaluation, réalisée en fin de formation dans les conditions définies par la NF C 18-510, permet à l'employeur d'habiliter ou non l'opérateur.

MODALITÉS DE LA FORMATION

PUBLIC

Personne assurant l'exécution d'opérations électriques. Elle opère sous la conduite d'un chargé de travaux, d'un chargé d'intervention générale, ou d'un chargé d'opérations spécifiques.

Les opérations électriques sont celles qui, pour un ouvrage ou une installation en exploitation électrique, concernent les parties actives, leurs isolants, la continuité des masses et autres parties conductrices des matériels (les circuits magnétiques, etc.) ainsi que les conducteurs de protection.

Personne chargée d'assurer des interventions en très basse tension ou basse tension.

Les interventions générales recouvrent les opérations de maintenance, de remise en état de fonctionnement, de mise en service partielle et temporaire, et les opérations de connexion et de déconnexion en présence de tension.

Elles sont réalisées par une personne qualifiée, capable de gérer, en temps réel, l'enchaînement des tâches qu'elle réalise.

Le chargé d'intervention générale doit avoir une capacité d'analyse et la connaissance suffisante du fonctionnement de l'installation ou du matériel électrique sur lesquels il opère.

DURÉE
21 heures

DATES
nous consulter

TARIF
nous consulter

POSITIONNEMENT
☐ Obligatoire
☒ Non nécessaire

FORMATEUR
Formateur certifié par l'INRS pour la norme NF C 18-510

TYPE DE COURS
Présentiel + Collectif

BTP CFA Grand Est • ZAC du Breuil • 1 rue Nicolas Pierson
54701 Pont-à-Mousson cedex • SIRET : 783 347 024 00102 • CODE APE : 8532Z
Organisme de formation dont la déclaration d'activité est enregistré sous le numéro 41 54 00420 54 auprès du Préfet de Région Lorraine
Retrouvez toutes nos formations sur www.btpcfa-grandest.fr

BTP CFA GRAND EST
Association régionale des CFA du BTP du Grand Est

HABILITATION ÉLECTRIQUE B1V/B2V/BR/BC/B2V Essai

FORMATION INITIALE

LIEUX DE LA FORMATION

	Hébergement	Restauration
BTP CFA Ardennes 134, Grande Rue 08430 Poix-Terron Contact : **Emmanuelle SAVOYEN** emmanuelle.savoyen@btpcfa-grandest.fr **06 33 57 59 77**	OUI	OUI
BTP CFA Aube 34, rue Danton 10150 Pont-Sainte-Marie Contact : **Lucie LEBEGUE** lucie.lebegue@btpcfa-grandest.fr **06 47 03 79 02**	OUI	OUI
BTP CFA Marne 31, avenue Hoche 51100 Reims Contact : **Emilie MARY** emilie.mary@btpcfa-grandest.fr **06 07 56 31 49**	OUI	OUI
BTP CFA Meurthe-et-Moselle et Meuse 1, rue Nicolas Pierson ZAC du Breuil 54700 Pont-à-Mousson Contact : **Amélie LIND** amelie.lind@btpcfa-grandest.fr **07 72 50 19 61**	OUI	OUI
BTP CFA Vosges 30, rue de la Gare 88380 Arches Contact : **Bruno EVE** bruno.eve@btpcfa-grandest.fr **06 51 51 64 56**	OUI	OUI

PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP
Une étude particulière peut être mise en place.
Pour cela, contacter le Référent handicap du lieu de formation.

Mise à jour le 12/12/2022

MODALITÉS DE LA FORMATION suite

PRÉREQUIS

- Être qualifié en électricité
- Être capable de comprendre les instructions de sécurité

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Salle, tables et chaises
- Ordinateur / Vidéoprojecteur
- Mur clair pour projection
- Tableau papier ou tableau effaçable
- Local électrique
- Armoire à l'intérieur du local contenant des pièces nues sous tension en basse tension
- Lampe, fusible, prise à remplacer, matériel à raccorder, dispositif à réarmer
- Équipements de protection (exemples : tapis, balisage…)
- Outillages, matériels électroportatifs, dont VAT
- Équipements de protection individuels

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Diaporamas et études de cas
- Mises en situation
- Questions-Réponses
- Partage d'expérience

Un livret est remis à chaque stagiaire :
- "Préparation à l'habilitation électrique - Personnel non électricien" (Edition EDISER®)
- ou "Habilitation électrique - Opérations d'ordre non électrique" (Edition DIAXENS®)

DISPOSITIFS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Feuille d'émargement par demi-journée
- Attestation de formation

Si réussite à l'évaluation, remise d'une carte d'abilitation électrique individuelle.

DURÉE DE VALIDITÉ

- Recyclage recommandé tous les 3 ans

BTP CFA Grand Est • ZAC du Breuil • 1 rue Nicolas Pierson
54701 Pont-à-Mousson cedex • SIRET : 783 347 024 00102 • CODE APE : 8532Z
Organisme de formation dont la déclaration d'activité est enregistré sous le numéro 41 54 00420 54 auprès du Préfet de Région Lorraine
Retrouvez toutes nos formations sur www.btpcfa-grandest.fr